

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*relative à l'ouverture d'options de souscription
ou d'achats d'actions au bénéficiaire du personnel
des sociétés.*

Le Sénat a rejeté, en deuxième lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, en deuxième lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
18 décembre 1970.

*Le Président,
Signé : Alain POHER.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1^{re} lecture, 1211, 1497 et In-8° 333 ;
2^e lecture, 1560, 1566.

Sénat : 1^{re} lecture, 101 (1970-1971) et In-8° 49 ;
2^e lecture, 144, 147 (1970-1971).
